

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 5 août 2026

autorisant au titre de l'année 2027 l'ouverture des concours externe et interne pour le recrutement d'inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière de 3^e classe

NOR : INTH2621088A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2013-422 du 22 mai 2013 modifié portant statut particulier du corps des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière ;

Vu l'arrêté du 1^{er} juillet 1997 fixant la liste des titres et diplômes ouvrant l'accès au concours d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière ;

Vu l'arrêté du 26 juillet 2007 fixant les équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique subordonnés à la possession de diplômes ou titres sanctionnant un niveau d'études déterminé relevant d'une formation générale ou de plusieurs spécialités de formation ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2015 modifié fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours externe et interne d'accès au corps des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière et du concours professionnel d'avancement au grade de 2^e classe ;

Vu l'arrêté du 22 juillet 2019 relatif à l'engagement de servir l'Etat et au remboursement des frais de formation initiale des fonctionnaires du corps des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière ;

Vu l'arrêté du 8 juillet 2024 fixant les conditions et les modalités de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique,

Arrête :

Article 1^{er}

Sans préjudice des dispositions législatives et réglementaires relatives aux emplois réservés aux bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 351-1 du code général de la fonction publique, est autorisée, au titre de l'année 2027, l'ouverture de concours externe et interne pour le recrutement d'inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière de 3^e classe.

Article 2

L'annexe I du présent arrêté fixe le calendrier prévisionnel d'organisation des concours mentionnés à l'article 1^{er}.

Article 3

Le nombre de postes offerts pour chacun des concours sera fixé par arrêté ministériel.

Article 4

Les formulaires d'inscription sont disponibles :

1° Par téléchargement sur le site internet du ministère de l'intérieur :

a) Concours interne : <https://www.interieur.gouv.fr/ministere/metiers-du-ministere/je-suis-deja-agent-public/inspecteur-du-permis-de-conduire-et-de-securite-routiere> ;

b) Concours externe : <https://www.interieur.gouv.fr/ministere/metiers-du-ministere/je-veux-devenir-agent-public/inspecteur-du-permis-de-conduire-et-de-securite-routiere>

2° Par voie postale en joignant une enveloppe (format A 4) affranchie au tarif en vigueur pour une lettre jusqu'à 100 g (libellée aux nom et adresse du candidat) au ministère de l'intérieur, SG/DRH/SDRF/BRPP/ Section concours, 27, cours des Petites-Ecuries, 77185 Lognes.

L'enregistrement de l'inscription s'effectue au choix du candidat :

1° Par voie électronique sur le site internet du ministère de l'intérieur (même adresse) ;

2° Par voie postale. Le candidat adresse son dossier d'inscription au centre d'examen choisi, mentionné en annexe II.

Tout dossier incomplet ou mal renseigné est rejeté.

Article 5

Dans la mesure où au moins une candidature serait enregistrée, des centres d'examen mentionnés en annexe II seront ouverts dans les départements et les collectivités d'outre-mer suivants : Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna.

Article 6

En vue des épreuves, les candidats adressent les documents requis pour l'inscription au plus tard à la date de clôture des inscriptions fixée à l'annexe I du présent arrêté.

Article 7

Pour les deux épreuves écrites d'admissibilité des sujets distincts seront élaborés.

Le président du jury procède à un tirage au sort afin de les répartir entre les deux zones géographiques suivantes :

1° 1^{re} zone : France métropolitaine, La Réunion, Mayotte, Martinique, Guadeloupe, Guyane et Saint-Pierre-et-Miquelon ;

2° 2^e zone : Polynésie française, Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna.

Article 8

L'épreuve orale d'admission aux concours se déroulera en région Ile-de-France pour tous les candidats admissibles.

Pour passer cette épreuve, les candidats résidant dans l'une des collectivités mentionnées à l'article 72-3 de la Constitution (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, îles Wallis et Futuna, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie) ou à l'étranger, en situation de handicap, en état de grossesse ou dont l'état de santé le nécessite peuvent bénéficier, à leur demande, de la visioconférence, dans les conditions prévues par l'arrêté du 8 juillet 2024 susvisé.

Ce choix peut s'effectuer au moment de l'inscription. Les candidats devront produire dans les meilleurs délais et au plus tard dix jours avant le début de l'épreuve orale d'admission, un justificatif de domicile pour les résidents dans les DROM-COM ou à l'étranger. Pour les candidats en situation de handicap, en état de grossesse ou dont l'état de santé le nécessite, un certificat médical délivré par un médecin agréé et comportant la mention de l'aménagement relatif à la visioconférence devra être transmis au service organisateur.

L'absence de transmission de justificatif rend la demande irrecevable.

Article 9

Conformément aux articles R. 352-1 à R. 352-4 du code général de la fonction publique, les candidats demandant un aménagement d'épreuves doivent transmettre un certificat médical, établi par un médecin agréé.

Le certificat médical, qui doit avoir été établi moins de six mois avant le déroulement des épreuves, précise la nature des aides humaines et techniques ainsi que des aménagements nécessaires pour permettre aux candidats, compte tenu de la nature et de la durée des épreuves, de composer dans des conditions compatibles avec leur situation.

Le certificat médical doit être transmis par le candidat au plus tard trois semaines avant le début de l'épreuve.

Article 10

La composition du jury fera l'objet d'un arrêté du ministre de l'intérieur qui sera affiché, de manière à être accessible au public, sur les lieux des épreuves pendant toute leur durée ainsi que, jusqu'à la proclamation des résultats, sur le site internet du ministère de l'intérieur.

Article 11

Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 5 août 2026.

Pour le ministre et par délégation :

L'adjointe au sous-directeur du recrutement et de la formation,

H. COURCOUL-PETOT

ANNEXES

ANNEXE I

CALENDRIER PRÉVISIONNEL D'ORGANISATION DES CONCOURS DE RECRUTEMENT

Concours de recrutement	Session	Inscriptions par voie électronique ou postale (le cachet de la poste faisant foi)			Épreuves d'admissibilité		Épreuves d'admission		
		Date d'ouverture des inscriptions	Date limite de retrait du formulaire d'inscription	Date de clôture des inscriptions	Date	Lieu	Date limite d'envoi des documents en vue des épreuves par voie électronique ou postale (le cachet de la poste faisant foi)	Date	Lieu
Inspecteur de 3 ^e classe du PCSR (concours externe)	2027	8 septembre 2026	9 novembre 2026	9 novembre 2026	12 janvier 2027	Centres d'examen	18 février 2027	A partir du 1 ^{er} mars 2027	Région Ile-de-France
	2027	8 septembre 2026	9 novembre 2026	9 novembre 2026	12 janvier 2027	Centres d'examen	18 février 2027	A partir du 1 ^{er} mars 2027	Région Ile-de-France

ANNEXE II

CENTRES D'EXAMEN

RÉGION DOMICILIATION DU CANDIDAT	CENTRES D'EXAMEN OUVERTS	SERVICE GESTIONNAIRE
ILE-DE-FRANCE (75) PARIS , (77) SEINE-ET-MARNE, (78) YVELINES, (91) ESSONNE, (92) HAUTS-DE-SEINE, (93) SEINE-ST-DENIS, (94) VAL-DE-MARNE, (95) VAL-D'OISE.	LOGNES	Ministère de l'intérieur Direction des ressources humaines Sous-direction du recrutement et de la formation Bureau du recrutement et de la promotion professionnelle Section concours 27, cours des Petites-Ecuries 77185 LOGNES Tél. : 01-60-37-18-92 Tél. : 01-60-37-10-08 Mél : sdrf-concours-ipc3r3@interieur.gouv.fr
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR (13) BOUCHES-DU-RHONE , (04) ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE, (05) HAUTES-ALPES, (06) ALPES-MARITIMES, (83) VAR, (84) VAUCLUSE.	MARSEILLE	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE Bureau du recrutement Place Félix-Baret CS 80001 13282 MARSEILLE CEDEX 06 Tél. : 04-84-35-40-00 www.bouches-du-rhone.gouv.fr
CORSE (20A) CORSE-DU-SUD , (20B) HAUTE-CORSE.	AJACCIO	PREFECTURE DE LA CORSE-DU-SUD Secrétariat général commun de la Corse-du-Sud Service des ressources humaines Gestion formation/concours Palais Lantivy Cours Napoléon 20188 AJACCIO CEDEX 9 Tél. : 04-95-11-10-64 Mél : SGC-FORMATION@CORSE-DU-SUD.GOUV.FR
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE (21) COTE-D'OR , (25) DOUBS, (39) JURA, (58) NIEVRE, (70) HAUTE-SAONE, (71) SAONE-ET-LOIRE, (89) YONNE, (90) TERRITOIRE-DE-BELFORT.	BESANCON DIJON	PREFECTURE DE LA COTE-D'OR Bureau du recrutement 53, rue de la Préfecture 21041 DIJON CEDEX Tél. : 03-80-44-64-00 www.cote-dor.gouv.fr
OCCITANIE (31) HAUTE-GARONNE , (09) ARIEGE, (11) AUDE, (12) AVEYRON, (30) GARD, (32) GERS, (34) HERAULT, (46) LOT, (48) LOZERE, (65) HAUTES-PYRÉNÉES, (66) PYRÉNÉES-ORIENTALES, (81) TARN, (82) TARN-ET-GARONNE.	MONTPELLIER	Secrétariat général commun de l'Hérault SIDRH/DEV RH Unité recrutement/concours Préfecture de l'Hérault 34, place des Martyrs de la Résistance 34062 MONTPELLIER CEDEX 02 Tél. : 04-67-61-61-61 Mél : sgc-rh-concours@herault.gouv.fr www.herault.gouv.fr
NOUVELLE-AQUITAINE (33) GIRONDE (86) VIENNE (87) HAUTE-VIENNE (16) CHARENTE (17) CHARENTE-MARITIME (19) CORREZE (23) CREUSE (24) DORDOGNE (40) LANDES (47) LOT-ET-GARONNE (64) PYRÉNÉES-ATLANTIQUES (79) DEUX-SEVRES,	BORDEAUX POITIERS LIMOGES	PRÉFECTURE DE LA GIRONDE Secrétariat général commun départemental service des ressources humaines Pôle parcours professionnel/Concours 2, esplanade Charles-de-Gaulle CS 41397 33077 BORDEAUX CEDEX Tél. : 05-56-90-60-60 Mél : sgc-concours@gironde.gouv.fr PRÉFECTURE DE LA VIENNE Secrétariat général commun départemental Pôle ressources humaines Bureau gestion des ressources humaines MI/Concours 7, place Aristide-Briand CS 30589 86021 POITIERS CEDEX Tél. : 05-49-55-70-00 Mél : sgc-concours@vienne.gouv.fr PRÉFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE Secrétariat général commun départemental Service des ressources humaines 1, rue de la Préfecture 87000 LIMOGES Tél. : 05-55-44-18-00 Mél : sgc-recrutements@haute-vienne.gouv.fr

RÉGION DOMICILIATION DU CANDIDAT	CENTRES D'EXAMEN OUVERTS	SERVICE GESTIONNAIRE
PAYS DE LA LOIRE (44) LOIRE-ATLANTIQUE, (49) MAINE-ET-LOIRE, (53) MAYENNE, (72) SARTHE, (85) VENDÉE.	NANTES	Secrétariat général commun départemental service des ressources humaines Bureau de la mobilité et du recrutement 10, boulevard Gaston-Serpette BP 53 606 44036 NANTES CEDEX 01 www.loire-atlantique.gouv.fr
CENTRE-VAL DE LOIRE (45) LOIRET, (18) CHER, (28) EURE-ET-LOIR, (36) INDRE, (37) INDRE-ET-LOIRE, (41) LOIR-ET-CHER.	ORLEANS	PREFECTURE DU LOIRET Bureau du recrutement 181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX Tél. : 02-38-81-40-00 www.loiret.gouv.fr
HAUTS-DE-FRANCE (59) NORD, (02) AISNE, (60) OISE, (62) PAS-DE-CALAIS, (80) SOMME.	AMIENS LILLE	PREFECTURE DU NORD Section concours et recrutements 12-14, rue Jean-Sans-Peur 59039 LILLE CEDEX Tél. : 03-20-30-59-59 Mél : concours@nord.gouv.fr www.nord.gouv.fr
GRAND EST (67) BAS-RHIN, (08) ARDENNES, (10) AUBE, (51) MARNE, (52) HAUTE-MARNE, (54) MEURTHE-ET-MOSELLE, (55) MEUSE, (57) MOSELLE, (68) HAUT-RHIN, (88) VOSGES.	CHALONS EN CHAMPAGNE METZ STRASBOURG	PREFECTURE DU BAS-RHIN Bureau du recrutement 5, place de la République 67073 STRASBOURG CEDEX Tél. : 03-88-21-67-68 www.bas-rhin.gouv.fr

RÉGION DOMICILIATION DU CANDIDAT	CENTRES D'EXAMEN OUVERTS	SERVICE GESTIONNAIRE
AUVERGNE-RHONE-ALPES (69) RHONE, (01) AIN, (03) ALLIER, (07) ARDECHE, (15) CANTAL, (26) DROME, (38) ISERE, (42) LOIRE, (43) HAUTE-LOIRE, (63) PUY-DE-DOME, (73) SAVOIE, (74) HAUTE-SAVOIE.	LYON	PRÉFECTURE DU RHÔNE Secrétariat général commun du Rhône Bureau du recrutement et de la mobilité 18, rue de Bonnel 69003 LYON Tél. : 04-72-61-66-83 Mél : sgc-concours@rhone.gouv.fr www.rhone.gouv.fr
NORMANDIE (76) SEINE-MARITIME, (14) CALVADOS, (27) EURE, (50) MANCHE, (61) ORNE.	CAEN ROUEN	PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME Bureau du recrutement 7, place de la Madeleine 76036 ROUEN CEDEX Tél. : 02-32-76-50-00 www.seine-maritime.gouv.fr
BRETAGNE (35) ILLE-ET-VILAINE, (22) COTES-D'ARMOR, (29) FINISTERE, (56) MORBIHAN.	RENNES	PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE/SGCD 35 Pôle Formation concours 81, boulevard d'Armorique 35026 RENNES CEDEX 9 Tél. : 02-21-86-25-35 Mél : sgc-concours@ille-et-vilaine.gouv.fr www.ille-et-vilaine.gouv.fr

PRÉFECTURES ET HAUTS-COMMISSARIATS D'OUTRE-MER

RÉGION DOMICILIATION DU CANDIDAT	CENTRES D'EXAMEN OUVERTS	SERVICE GESTIONNAIRE
(971) GUADELOUPE	BASSE-TERRE	Préfecture Palais d'Orléans rue de Lardenoy 97109 BASSE-TERRE CEDEX Tél. : 05-90-99-75-24 Tél. : 05-90-99-77-70 Tél. : 05-90-99-38-22 Tél. : 05-90-99-39-89 Tél. : 06-90-52-60-71 Mél : sgc-concours@guadeloupe.gouv.fr
(972) MARTINIQUE	FORT-DE-FRANCE	Préfecture Secrétariat général commun 111, rue Ernest-Déproge 97200 FORT-DE-FRANCE Tél. : 05-96-39-49-13

RÉGION DOMICILIATION DU CANDIDAT	CENTRES D'EXAMEN OUVERTS	SERVICE GESTIONNAIRE
		Tél. : 05-96-39-49-58 Mél : sgc-concours@martinique.gouv.fr
(973) GUYANE	CAYENNE	Les services de l'Etat en Guyane (ex-DEAL) Bureau du développement des compétences et des concours 1, rue du Vieux-Port CS 76003 97307 CAYENNE CEDEX Tél. : 05-94-39-45-00 Tél. : 05-94-21-50-18 Tél. : 05-94-21-50-21 www.guyane.gouv.fr/ Mél : dga-drh-concours@guyane.gouv.fr
(974) LA REUNION	SAINT-DENIS	Secrétariat Général commun Service des ressources humaines Pôle du développement RH Bureau du recrutement, de la mobilité et des concours 6, rue des Messageries CS 51079 97404 SAINT-DENIS CEDEX Tél. : 02-62-40-77-77 Tél. : 02-62-40-76-24 www.reunion.pref.gouv.fr Mél : concours@reunion.gouv.fr
(975) SAINT-PIERRE ET MIQUELON	SAINT-PIERRE ET MIQUELON	Préfecture Place du Lieutenant-Colonel Pigeaud B.P. 4200 97500 SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON Tél. : 05-08-41-10-10 Tél. : 05-08-41-10-49 www.saint-pierre-et-miquelon.pref.gouv.fr Mél : plate-forme-rh@spm975.gouv.fr
(976) MAYOTTE	MAMOUDZOU	Préfecture/SGC de Mayotte B.P. 676 - Kawéni 97600 MAMOUDZOU Tél. : 02-69-63-51-18 Tél. : 02-69-63-57-08 Tél. : 02-69-63-50-35 Mél : sgc-concours@mayotte.gouv.fr www.mayotte.pref.gouv.fr
(986) ÎLES WALLIS ET FUTUNA	UVEA	Administration supérieure des îles Wallis et Futuna Service des ressources humaines (SRH) BP 16 - Mata Utu 98600 Uvea Tél. : (00 681) 72 27 27 Mél : srh-wf@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr
(987) POLYNESIE FRANCAISE	TAHITI	Haut-commissariat de la République Av. Pouvanaa a Oopa B.P. 115 PAPEETE 98713 TAHITI Tél. : 06-89-40-46-87-00 www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr Mél : concours@polynesie-francaise.pref.gouv.fr
(988) NOUVELLE-CALEDONIE	NOUMEA	Haut-commissariat de la République 1, Av. du Maréchal-Foch B.P. C5 98844 NOUMEA CEDEX Tél. : (00 687) 23 04 11 Tél. : (00 687) 23 04 50 Mél : formation-concours@nouvelle-caledonie.gouv.fr www.nouvelle-caledonie.gouv.fr